



N° de résolution  
ou annotation

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE  
DE LA TRINITÉ-DES-MONTS**

**Séance ordinaire  
15 octobre 2024**

Séance ordinaire de la Municipalité de la Paroisse de La Trinité-des-Monts, tenue le 15 octobre 2024 à 19h30, à la salle du Conseil au 12, rue Principale Ouest, La Trinité-des-Monts sous la présidence de madame Chantal Gagnon, mairesse.

Sont présents:                    Madame Nicole Després  
   Madame Marie-France Gagnon  
   Madame Lise Bérubé  
   Monsieur Christian Baril

Formant quorum sous la présidence de la mairesse.

Madame Jinny Lecours, greffière-trésorière adjointe, fait fonction de secrétaire d'assemblée.

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

La séance est ouverte à 19h31. Madame la Mairesse souhaite la bienvenue.

**LECTURE DE L'AVIS DE CONVOCATION ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**Résolution No 129-24**

Il est proposé par Mme Lise Bérubé, et résolu à l'unanimité des membres présents d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 9 SEPTEMBRE 2024**

**Résolution No 130-24**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal ont reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 septembre 2024;

Il est proposé par Mme Nicole Després, et résolu à l'unanimité des membres présents, d'adopter le procès-verbal du 9 septembre 2024, avec dispense de lecture, chacun des membres du conseil présent déclarant l'avoir lu et en être satisfait.

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 10 OCTOBRE 2024**

**Résolution No 131-24**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal ont reçu le procès-verbal de la séance extraordinaire du 10 octobre 2024;

Il est proposé par M. Christian Baril, et résolu à l'unanimité des membres présents, d'adopter le procès-verbal du 10 octobre 2024, avec dispense de lecture, chacun des membres du conseil présent déclarant l'avoir lu et en être satisfait.



N° de résolution  
ou annotation

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-103

## COMPTES À PAYER DE SEPTEMBRE 2024

### **Résolution No 132-24**

CONSIDÉRANT que la liste des comptes à payer du mois de septembre 2024 ainsi que les dépenses incompressibles du 1er au 30 septembre 2024 sont déposées pour approbation par les membres du conseil;

CONSIDÉRANT QUE cette liste des comptes à payer comprend aussi certains achats effectués par la direction générale, conformément aux dispositions du règlement sur le contrôle budgétaire et sur la délégation de pouvoirs;

CONSIDÉRANT QUE la liste des comptes à payer et celle des dépenses incompressibles ont été étudiées par les membres du conseil et qu'ils s'en déclarent satisfaits;

Il est proposé par Mme Nicole Després, et résolu à l'unanimité des membres présents D'AUTORISER le paiement des comptes à payer du mois de septembre 2024 comportant les numéros de chèques de # 9751 à # 9761 totalisant **12766.79 \$**;

**DE PRENDRE ACTE** des dépenses incompressibles payées, pour la période du 1er au 30 septembre 2024, apparaissant au tableau ci-dessous :

### **Dépenses incompressibles du 1er au 30 septembre 2024 Totalisant un montant de 24 623.18 \$**

<b>Dépenses incompressibles - Septembre 2024</b>	
<b>Nom des fournisseurs</b>	<b>Montant</b>
Alarme 911	19.49 \$
Agence du Revenu du Canada (DAS Août 24)	1 166.26 \$
Frais bancaires	60.60 \$
Hydro	2 005.63 \$
Location du photocopieur	133.37 \$
Ministre du Revenu du Québec (DAS Août 24)	2 960.94 \$
Primaco	7 359.68 \$
Propulse	1 332.33 \$
Salaire des employés	6 722.54 \$
Salaire des élus	2 078.71 \$
Telus Québec (garage internet et téléphone)	51.26 \$
Télécommunication de l'Est	91.52 \$
Telus Québec (loisirs)	161.29 \$
Visa	479.56 \$
<b>Total</b>	<b>24 623.18 \$</b>

### **APPUI MORAL AU DÉPÔT DE PROJET AIDE AUX DEVOIRS**

#### **Résolution No 133-24**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a à cœur l'éducation de nos jeunes;

CONSIDÉRANT QUE l'aide aux devoirs est un service apprécié des parents;

CONSIDÉRANT QUE le service permet un échange intergénérationnel;



N° de résolution  
ou annotation

**EN CONSÉQUENCE** il est proposé par Mme Nicole Després et résolu à l'unanimité que le conseil municipal de La Trinité-des-Monts appui le dépôt de la demande de projet pour l'aide aux devoirs dans le cadre du fonds de développement rural de la MRC de Rimouski-Neigette ainsi que dans le cadre du fonds d'entente de développement culturel.

#### **APPUI MORAL DU DÉPÔT DE PROJET PATINOIRE**

##### **Résolution No 134-24**

**CONSIDÉRANT QUE** les bandes de la patinoire actuelle de la municipalité d'Esprit-Saint sont désuètes;

**CONSIDÉRANT QUE** la dimension de la patinoire actuelle de la municipalité d'Esprit-Saint ne convient plus au besoin de la communauté;

**CONSIDÉRANT QUE** la patinoire de la municipalité d'Esprit-Saint est de plus en plus en demande pour des activités sportives de toutes sortes;

**EN CONSÉQUENCE** il est proposé par M. Christian Baril et résolu à l'unanimité des membres présents d'accorder l'appui pour le dépôt de la demande de projet pour la patinoire de la municipalité d'Esprit-Saint dans le cadre du fonds de développement rural de la MRC de Rimouski-Neigette.

#### **APPUI MORAL DU DÉPÔT DE PROJET CLUB D'ÉCHEC SPIRITOIS**

##### **Résolution No 135-24**

**CONSIDÉRANT QUE** la formation d'échec donnée en 2023 et 2024 a démontré une participation grandissante;

**CONSIDÉRANT QUE** la mise en place d'un club d'échec promeut l'échange intergénérationnel;

**CONSIDÉRANT QUE** le club donne l'opportunité de participer à des tournois avec la fédération québécoise des échecs en virtuel et en présentiel;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Mme Lise Bérubé, et résolu à l'unanimité des membres présents que la municipalité de La Trinité-des-Monts accepte l'appui de la demande de projet pour le club d'échec Spiritois dans le cadre du fonds de développement rural de la MRC de Rimouski-Neigette.

#### **APPUI MORAL DU DÉPÔT DE PROJET JEU DE LUMIÈRES**

##### **Résolution No 136-24**

**CONSIDÉRANT QUE** la demande de financement au Fonds Régions et Ruralité de la Corporation de développement de La Trinité-des-Monts, lequel servira au jeu de lumières des Loisirs de la paroisse de La Trinité-des-Monts;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité souhaite mettre en valeur le jeu de croquet et de la patinoire;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Mme Marie-France Gagnon, et résolu à l'unanimité des membres présents que la municipalité de La Trinité-des-Monts accepte l'appui du dépôt de projet jeu de lumières dans le cadre du fonds de développement rural de la MRC de Rimouski-Neigette.



N° de résolution  
ou annotation

## **APPUI MORAL À LA VILLE DE SEPT-ÎLES POUR MAINTENIR UNE GESTION INTÉGRÉE DU TRAITEMENT DES APPELS D'URGENCE**

### **Résolution No 137-24**

CONSIDÉRANT QUE le service de traitement des appels d'urgence primaires (911) et secondaires (pompiers) pour le territoire de la Ville de Sept-Îles font l'objet de deux ententes de services avec le Centre d'appel d'urgence des régions de l'Est-du-Québec (CAUREQ) pour le service centralisé d'appels d'urgence (SCAU) 911 et pour le service secondaire d'appels d'urgence (SSAU) incendie;

CONSIDÉRANT QUE ces dites ententes seront respectivement renouvelées automatiquement le 1<sup>er</sup> décembre 2024 et le 1<sup>er</sup> janvier 2025;

CONSIDÉRANT QUE le fonctionnement actuel des services permet une gestion intégrée du traitement des appels d'urgence entre les différents services impliqués;

CONSIDÉRANT l'adoption du projet de loi 15 qui a une incidence directe sur la gouvernance du CAUREQ;

CONSIDÉRANT la possibilité que le fonctionnement des opérations du CAUREQ soit impacté et que la gestion intégrée du traitement des appels d'urgence soit compromise;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Lise Bérubé et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QU'il soit proposé le conseil municipal de La Trinité-des-Monts demande au CAUREQ, sans égard au mode de gouvernance qui sera mis en place, de conserver une gestion intégrée pour le traitement des appels d'urgence en provenance du territoire de la Ville de Sept-Îles et toutes les villes et municipalités concernées.

QU'une copie certifiée de la présente résolution soit transmise au CAUREQ, ainsi qu'à la Ville de Sept-Îles.

## **ALLIANCE POUR LA SOLIDARITÉ DU BAS ST-LAURENT**

### **Résolution No 138-24**

Il est proposé par Mme Marie-France Gagnon, et résolu à l'unanimité des membres présents de mandater M. Stéphane Proulx, agent de vitalisation afin d'assister au forum des Alliances pour la solidarité du Bas St-Laurent qui se déroulera le 19 novembre prochain de 9h30 à 15h00 à Saint-Mathieu-de-Rioux.

## **JOURNÉE D'ÉCHANGE POUR BIEN VIEILLIR ENSEMBLE DANS RIMOUSKI-NEIGETTE**

### **Résolution No 139-24**

Il est proposé par Mme Nicole Després et résolu à l'unanimité des membres présents de mandater Mme Lise Bérubé d'assister à la journée d'échange pour bien vieillir ensemble dans Rimouski-Neigette qui se déroulera à Saint-Valérien le 30 octobre prochain. Les frais de déplacement seront remboursés.

## **2<sup>e</sup> Forum de l'Approche aidance Bas St-Laurent**

### **Résolution No 140-24**

Il est proposé par M. Christian Baril et résolu à l'unanimité des membres présents de mandater Mme Lise Bérubé d'assister au 2<sup>e</sup>



N° de résolution  
ou annotation

forum de l'Approche aideance Bas St-Laurent qui se déroulera à Rivière-du-Loup le 16 octobre prochain. Les frais de déplacement seront remboursés.

### **OFFRE DE SERVICE ARIMA CONSEILS**

#### **Résolution No 141-24**

Il est proposé par Mme Nicole Després et résolu à l'unanimité des conseillers présents de renoncer à l'offre de service d'Arima Conseils.

### **MANDATER M. TRISTAN MÉNARD POUR LE DOSSIER DE LA TECQ 2019-2023 ET 2024-2028**

#### **Résolution No 143-24**

CONSIDÉRANT QUE les délais pour la TECQ 2019-2023 se termine le 31 décembre 2024;

CONSIDÉRANT QUE nous devons terminer les travaux au 31 décembre 2024;

CONSIDÉRANT QUE M. Tristan Ménard connaît les travaux a exécuté et se pour un temps indéterminé;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de La Trinité-des-Monts se réserve un droit de regard et décisionnel sur les travaux a exécuté;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Mme Marie-France Gagnon et résolu à l'unanimité des membres présents de mandater temporairement M. Tristan Ménard à agir pour la demande des soumissions et à l'exécution des travaux soumissionnés.

### **MOTION POUR LA LIBERTÉ INTELLECTUELLE EN BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES**

#### **Résolution No 144-24**

**Attendu que** le Manifeste de l'UNESCO sur la bibliothèque publique stipule que la bibliothèque publique est un centre d'information de proximité;

**Attendu que** la Bibliothèque publique met à disposition de ses usagers une grande diversité de savoirs et d'informations;

**Attendu que** la Bibliothèque publique offre des œuvres et des documents reflétant différents points de vue qui sont eux-mêmes le reflet du moment de l'Histoire auxquels ils appartiennent;

**Attendu que** la Bibliothèque publique est une composante essentielle des sociétés de la connaissance, qui s'adapte en permanence aux nouveaux moyens de communication pour remplir ses missions : fournir un accès universel à l'information et en favoriser l'appropriation par toutes et par tous;

**Attendu que** la Bibliothèque publique offre au public un espace accessible pour la production de connaissances, le partage et l'échange d'informations et de culture, et la promotion de l'engagement citoyen.

La bibliothèque est un bien collectif et un lieu où se développe une relation aux savoirs faite d'exploration, d'échange, de connaissances, de culture et d'enrichissement.

En fournissant le lieu, les ressources et le personnel apte à les soutenir, la bibliothèque permet à tous les individus, tout au long de



N° de résolution  
ou annotation

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-103

leur vie et peu importe leur âge, leur statut social et leur provenance, de se former et de combler leurs besoins de connaissances, d'information et de perfectionnement. La bibliothèque est au cœur de la vie des gens.

Qu'elle soit publique, en milieu professionnel ou d'enseignement, la bibliothèque occupe une place fondamentale dans sa communauté et elle agit comme force motrice de développement social, économique et culturel. Elle est cette porte toujours accessible et ouverte sur le monde.

Comme le proclame l'UNESCO ainsi que la Table permanente de concertation des bibliothèques québécoises dans la Déclaration des bibliothèques québécoises, la raison d'être de la bibliothèque est d'assurer un « accès libre et illimité à la connaissance, la pensée, la culture et l'information », notamment grâce à la gratuité;

**Attendu que** le même Manifeste de l'UNESCO déclare que les collections et les services ne doivent être soumis à aucune forme de censure idéologique, politique ou religieuse, ni à aucune pression commerciale;

**Attendu que** plusieurs situations, partout à travers le monde, laissent craindre pour le rôle fondamental des bibliothèques de diffuser des contenus diversifiés dans le respect de la liberté intellectuelle et d'expression.

**Il est proposé par** Mme Nicole Després et résolu à l'unanimité des membres présents de garantir un accès au savoir et à la culture à la population québécoise, la municipalité de La Trinité-des-Monts reconnaisse officiellement :

- a) Les bibliothèques publiques comme des lieux reflétant la diversité des points de vue;
- b) L'expertise du personnel des bibliothèques publiques pour gérer la sélection et la diffusion des collections;
- c) La nécessité de soutenir et d'appuyer le personnel des bibliothèques publiques dans le choix des œuvres composant leurs collections et de ne pas céder à la pression de censure et de demandes de retrait qui pourraient cibler ces institutions.

*Projet préparé et proposé par l'Association des bibliothèques publiques du Québec (ABPQ) et Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BANQ), et appuyé par le Réseau BIBLIO du Québec (RBQ).*

### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Une période de questions est tenue de 21h24 à 21h32.

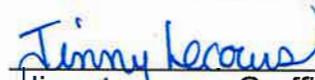
### **LEVÉE DE LA SÉANCE**

#### **Résolution No 145-24**

Il est proposé par M. Christian Baril que la séance soit levée. Il est 21h33.

ADOPTÉ À LA SÉANCE DU 12 novembre 2024.

  
Chantal Gagnon, mairesse

  
Ginny Lecours, Greffière-trésorière adjointe